

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 26 mai 2016**

Le Conseil Municipal de la commune d'AZÉ s'est réuni le jeudi 26 mai 2016, à 20 heures, Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal MERCIER, Maire.

Etaient présents : P. MERCIER, G. LAINÉ, P. HOUTIN, V. LEDROIT, D. BOIVIN, E. SONNET, F. FRESNAIS, J. BOUTIER, B. VERDON, E. CLEMENCEAU, G. MIGNOT, C. MARTINEAU, P. BOURBON, V. LECLERC, P. DELATOUR, S. POIRIER, C. LE RESTE, S. LEFEVRE, N. GUERIN, M. LETOURNEUR, E. DUON.

Etaient absents : J.P. DENEUX, A. GATINEAU.

Madame Françoise FRESNAIS a été nommée secrétaire de séance.

Nombre :	de Conseillers en exercice	23
	de présents	21
	de votants	21

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal valide les ajouts suivants à l'ordre du jour :

- Complexe des Azélines à Azé (53)- Couverture d'un terrain de tennis 36 x 18 m : avenant au marché
- Décision budgétaire modificative n° 3
- Annulation de ventes de terrains en lotissement

**AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

**1. Point sur la démarche de réflexion sur l'évolution territoriale du Pays de Château-Gontier**

Monsieur MERCIER fait état de la réflexion au niveau du Pays de Château-Gontier. Depuis la dernière séance de Conseil municipal, une seule réunion s'est déroulée le 17 mai en présence de Monsieur Vincent AUBELLE, consultant spécialisé dans le domaine et qui a conseillé et accompagné de nombreuses collectivités dans leurs évolutions territoriales.

Selon lui, un projet de commune nouvelle doit être mûrement réfléchi et doit reposer sur des envies et des idées communes. De nombreuses formules d'évolution du territoire peuvent être envisagées, de la simple mutualisation à la création de communes nouvelles avec fusion totale des anciennes communes ou maintien de communes déléguées avec plus ou moins de compétences. Aucune formule ne serait idéale pour lui.

Il recommande néanmoins aux collectivités de commencer la réflexion et d'agir avant qu'un prochain Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne soit adopté et contraigne les communes dans leurs évolutions.

L'exposé de Monsieur Vincent AUBELLE conforte les élus dans leur volonté affichée de prendre le temps de la réflexion et d'envisager toutes les formules d'évolution possibles. Les azéens doivent rester au cœur de cette réflexion.

**1. Animaux errants : institution d'un tarif de prise en charge et de frais de gardiennage**

Monsieur MERCIER rappelle les travaux réalisés pour la création d'un chenil adapté à l'accueil des chiens et chats errants à l'atelier municipal.

Un arrêté devra être pris pour interdire la divagation de ces animaux sur le territoire de la commune. Parallèlement, des tarifs de capture et de transport des animaux doivent être institués ainsi qu'un tarif journalier de garde afin de compenser les frais engendrés.

Il est proposé au Conseil municipal d'aligner les tarifs facturés aux propriétaires de chiens et chats errants, sur ceux de la ville voisine de Château-Gontier et de valider les tarifs suivants :

**Capture et transports :**

Prise en charge 61 euros

Majoration pour récidive 61 euros  
(dans l'année suivant la 1ère capture)

Majoration pour seconde récidive et plus 122 euros  
(dans l'année suivant la 1ère capture)

**Garde des animaux :**

Tarif journalier 8.50 euros

Le Conseil municipal valide les tarifs tels que présentés ci-dessus.

**2. Location du logement H de la Résidence de la Forge**

Par courrier du 15 mai 2016, Mme HURFIN fait valoir un préavis de trois mois pour quitter le logement H de la résidence de la Forge qu'elle occupe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Le Conseil municipal autorise la location de ce logement à tout nouveau locataire, à compter du 16 août 2016.

**3. Information sur l'évolution du parc des véhicules communaux**

Monsieur BOIVIN présente les opérations réalisées après analyse des besoins de services et afin d'optimiser l'utilisation de l'ensemble du parc communal :

- Achat d'un Renault Kangoo rallongé 5 places au prix de 7 500 € TTC à la concession Renault d'Azé en remplacement du véhicule Citroën C3,
- Achat d'un véhicule Maxity 3T500 pour les services techniques au prix de 15 800 € TTC au garage FRETIGNÉ, avec la reprise par ce dernier du véhicule MITSUBISHI au prix de 2 700 €.
- Achat d'un camion Renault Trafic équipé d'une galerie au prix de 10 830 € à la concession Renault d'Azé en remplacement du Renault Kangoo.

Le Renault Kangoo actuellement utilisé par les services techniques ainsi que la Citroën C3 seront proposés à la vente aux agents de la commune. Ces ventes permettront ainsi de respecter le budget de 25 000 € alloué à l'opération.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

### **1. Création d'une régie d'avance pour les activités de l'ALSH et de l'Espace Jeunes**

Monsieur MERCIER rappelle qu'une régie d'avance avait été créée par délibération du 28 mai 2008 afin de couvrir les dépenses de matériel et de fonctionnement (pharmacie, carburant, entrées de spectacles, réservations de campings, alimentation, transports) et toutes dépenses liées aux activités de l'ALSH (centre aéré et camps).

Faute d'opérations constatées après la suppression des camps organisés dans le cadre de l'ALSH en 2012, cette régie a été supprimée par délibération du 22 janvier 2014.

L'organisation des camps ayant depuis été rétablie, il convient de créer une nouvelle régie d'avance afin de permettre le règlement direct des dépenses liées à l'activité de l'ALSH et le l'Espace Jeunes.

Le régisseur d'avance sera ainsi autorisé à payer les dépenses au moyen des règlements suivants :

- En numéraire,
- Par chèque sur le compte de dépôt de fonds au Trésor,
- Par carte bleue.

Le Conseil municipal valide la création d'une régie d'avance afin de permettre le règlement direct des dépenses liées à l'activité de l'ALSH et le l'Espace Jeunes.

Il est précisé que Mme Adèle TRIOLET-HUGUET sera nommée par arrêté Régisseur principal et Mme Martine BOUVIER, régisseur suppléante.

## AFFAIRES FONCIERES

### **1. Vente de la maison sise 15 rue des Mésanges**

Monsieur MERCIER rappelle la réflexion engagée sur la vente des quatre logements appartenant à la commune, rue des Mésanges (n°11, 13, 15 et 17).

Un courrier avait été envoyé aux locataires de ces maisons pour les informer de la réflexion menée. Suite à ce courrier, 3 ventes ont déjà été validées en Conseil municipal :

- La vente de la maison sise 13 rue des Mésanges à Monsieur GANDON (CM 27/08/2015),
- La vente de la maison sise 11 rue des Mésanges à Monsieur LHERIAU (CM 14/01/2016),
- La vente de la maison sise 17 rue des Mésanges à Monsieur et Madame DEVERE (CM 21/04/2016).

Monsieur TARDIEU et Madame RIOU occupent le logement sis 15 rue des Mésanges. Par courrier du 12 mai 2016, ils se déclarent intéressés pour l'acquisition de la maison au prix proposé de 100 000 € sous réserve de l'obtention des financements.

Le Conseil municipal autorise la cession à Monsieur TARDIEU et Madame RIOU de la maison située 15 rue des Mésanges au prix de 100 000 €, hors frais liés à l'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

**TRAVAUX, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**1. Lotissement à usage d'habitation de la Mitraie 3 : information sur l'avancée du projet**

Monsieur HOUTIN informe les membres du Conseil municipal que la commercialisation des lots normalement programmée pour le mois de juin 2016 va être repoussée à l'automne 2016.

**2. Extension de la maison commune des Ombelines : avenants au marché de travaux**

Monsieur MERCIER rappelle les travaux d'extension de la maison commune des Ombelines actuellement en cours à la résidence des Ombelles.

Monsieur MERCIER demande au Conseil municipal l'autorisation de signer les avenants (moins-values/plus-values) au marché correspondants aux informations ci-dessous :

N°	LOT		ENTREPRISE		montant marché	
	N° devis	désignation	montant devis	écart/marché		
1	GROS ŒUVRE	MJCD	14 125,65			
	N° 4440	dalle terrasse conservée	-1 946,49	-13,78%		
2	CHARPENTE	JMS	6 259,63			
				0,00%		
3	ETANCHEITE	BOISHUS	3 124,10			
				0,00%		
4	MENUISERIES EXT. & INT.	AD2M	13 701,60			
	N° 00002138	réemploi des menuiseries ext + divers	-1 272,30	-9,29%		
5	CLOISONS	MF2P	3 598,92			
				0,00%		
6	CARRELAGE	BOUETTE	2 687,10			
	N° I-1-695	pose diagonale à la séparation	468,80	17,45%		
7	PEINTURE	GERAULT	1 742,54			
	PM	peinture lisse sur placo à la place peinture sur papier à peindre	0,00	0,00%		
8	CHAUFFAGE	CSM	3 980,00			
				0,00%		
9	ELECTRICITE	REGEREAU	3 783,57			
	N° 140448	prises vidéos	181,00	4,78%		
<b>TOTAL</b>			<b>49 404,19</b>			
			-2 568,99	-5%		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'Entreprise MJCD pour une moins-value de 1 946.49.00 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 14 125.65 € HT à 12 179.16 €, soit 14 614.99 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'Entreprise AD2M pour une moins-value de 1 272.30 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 13 701.60 € HT à 12 429.30 €, soit 14 915.16 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'Entreprise SARL BOUETE CARRELAGE pour une plus-value de 468.80 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 2 687.10 € HT à 3 155.90 €, soit 3 787.08 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'Entreprise EURL Damien REGEREAU pour une plus-value de 181.00 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 3 783.57 € HT à 3 964.57 €, soit 4 757.48 € TTC.

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR
--------------------------

**1. Complexe des Azélines à Azé (53)- Couverture d'un terrain de tennis 36 x 18 m : avenant au marché**

Monsieur HOUTIN indique au Conseil municipal que la masse initiale du marché passé pour la couverture d'un terrain de tennis (construction d'un bâtiment isolé thermiquement de 18 x 36 m), avec l'entreprise CRUARD Charpente de Simplé (53), va devoir être augmentée d'un montant de 19 030,48 € HT correspondant à des adaptations du projet et à l'adjonction d'un local rangement. Elle est donc portée de 304 723,35 € HT à 323 753,83 € HT.

La répartition HT du montant de ce marché entre les différents co-traitants et sous-traitants est modifiée comme suit :

- CRUARD Charpente (mandataire) - Charpente - Structure bois - Bardage - Menuiseries ext		
marché de base .....	135 939,52	
adjonction local rangement .....	+ 7 083,26	
	marché modifié	143 022,78
- ALLEARD SAS - Gros œuvre		
marché de base .....	25 860,00	
suppression poste « clôture » (dépose et adaptation) .....	- 1 811,04	
arrachage souche, démolition muret, terrassement .....	+ 1 543,33	
adjonction local rangement .....	+ 4 534,40	
	marché modifié	30 126,69
- CRUARD Couverture - Couverture - Bardage bac acier simple peau		
marché de base .....	121 726,48	
adjonction local rangement .....	+ 5 522,43	
	marché modifié	127 248,91
- ASR TPélec - Eclairage - Réseaux alimentation réseaux		
marché de base .....	16 696,00	
surlargeur enrobés .....	+ 1 380,00	
	marché modifié	18 076,00
- Sarl SAGET - Electricité		
marché de base .....	4 501,35	
adjonction local rangement .....	+ 778,10	
	marché modifié	5 279,45
Total marché de base.....	304 723,35	
Total adaptations du projet.....	+ 1 112,29	
Total adjonction local rangement.....	+ 17 918,19	
	-----	
Total marché modifié HT		323 753,83

Le Conseil municipal valide l'adaptation du projet et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **2. Décision budgétaire modificative n° 3**

Les subventions d'investissement reçues servant à financer un équipement amortissable doivent être elles aussi amorties.

En 2015, la commune a reçu deux subventions (radars pédagogiques et poste informatique référendum d'initiative partagée) qui doivent être amorties dans les mêmes conditions que les biens qu'elles subventionnent.

Les crédits inscrits étant insuffisants, le Conseil municipal valide la décision budgétaire modificative suivante :

### **Fonctionnement**

#### Recettes

777/042 Quote-part des subventions d'investissement 650 €

#### Dépenses

023 Virement à la section d'investissement 650 €

### **Investissement**

#### Recettes

021 Virement à la section de fonctionnement 650 €

#### Dépenses

13911/040 Subventions d'équipement 144 €

139151/040 Subventions d'équipement 506 €

## **3. Annulation de ventes de terrains en lotissement**

Monsieur MERCIER rappelle que par délibération du 30 octobre 2013, le Conseil municipal avait autorisé la vente du lot n°11 du lotissement de la Mitraie 2 à Monsieur Emmanuel GUIARD.

Par courriel en date du 7 février 2014, celui-ci déclarait officiellement renoncer à la parcelle. Cependant, aucune délibération d'annulation de vente n'a depuis été votée.

Afin de régulariser la situation, le Conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 2013.10.D.14 du Conseil municipal du 30 octobre 2013 autorisant la vente du lot n°11 du Lotissement de la Mitraie 2 à M. Emmanuel GUIARD et d'autoriser la remise en vente du lot.

Il est précisé que le chèque de 150 € remis par M. Emmanuel GUIARD lors de la signature de l'engagement réciproque et encaissé par la municipalité ne lui sera pas restitué.

## **4. Informations diverses**

### - Elections présidentielles et législatives

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai 2017. Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 17 juin 2017.

### - Logement d'urgence – Appel aux dons

Monsieur MERCIER rappelle aux élus la volonté de la municipalité de transformer de manière pérenne, le logement situé au dessus de la salle du Conseil municipal en logement d'urgence. Afin d'accueillir au mieux les personnes susceptibles d'en bénéficier, Monsieur MERCIER lance un appel aux dons : meubles, petits et gros électroménagers, vaisselles...

- Restaurant Le Prieuré

Monsieur MERCIER informe les membres du Conseil municipal que la commune est désormais officiellement propriétaire du matériel, du stock et de la licence IV de l'ancien restaurant. Des premiers contacts ont été pris avec d'éventuels repreneurs.

- Rénovation des logements des écoles

Les travaux sont en cours. L'excellente coordination des artisans intervenant sur le chantier permettra une livraison dans les temps pour l'installation de la MAM et l'ouverture de l'Espace Jeunes.

- Transformation d'un pavillon en maison des associations

La consultation des entreprises est en cours. Le choix des entreprises devraient être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil municipal et les travaux devraient débiter après l'été.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.*